

# SÛRETÉ FERROVIAIRE

APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE PROMESSES NON TENUES,

## 2023 SERA-T-ELLE L'ANNÉE DU PROGRÈS SOCIAL À LA SÛRETÉ FERROVIAIRE ?



Lors de sa rencontre avec l'UNSA-Ferroviaire,  
le directeur a développé un certain nombre de points :

### PERSPECTIVES

Lors de notre rencontre avec le Directeur de la Sûreté ainsi que lors de ses vœux 2023, celui-ci a esquissé un certain nombre de perspectives. Certaines sont attendues depuis longtemps par les agents de la SUGE : mesures salariales, parcours professionnel, accord agression... D'autres sont plus orientées métier : évolutions réglementaires, évolution de l'armement, gestion des grands événements à venir, cyno-détection...

Xavier ROCHE a réaffirmé sa vision au-delà de 2030 pour la sûreté. Malgré cette volonté de voir loin, le plus important va être de la mettre en pratique afin de rassurer les agents.

### #1 La place de la sûreté au sein du GPU

Le directeur a rappelé sa volonté d'inscrire la sûreté au cœur du GPU avec une vision à l'horizon 2030.

L'UNSA-Ferroviaire prend acte de la volonté du directeur et attend qu'elle prenne forme, notamment avec la réécriture du RA0008.

Cette réécriture du RA0008 sera une première étape qui permettra de repositionner la sûreté comme un élément incontournable au sein du GPU. Cependant, il faudra continuer à travailler à l'évolution de son mode de financement, comme l'UNSA-Ferroviaire le demande depuis de nombreuses années.

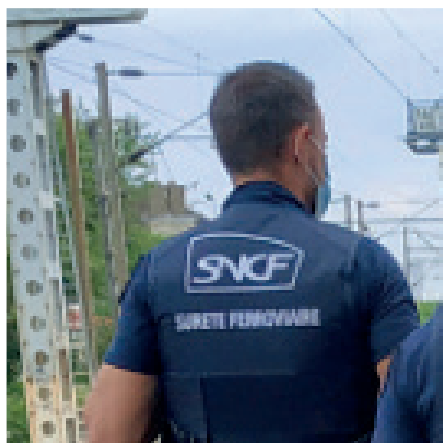
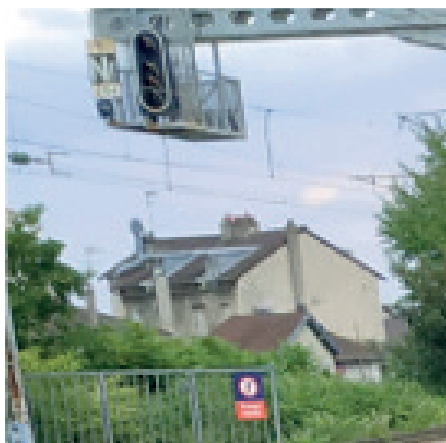
## #2 L'identité visuelle

Le directeur attache de l'importance à l'identité visuelle du service afin de développer la fierté des agents d'appartenir à ce dernier.

Pour cela, la Direction de la Sûreté a développé un nouvel écusson (construit sur la base des retours des agents effectués depuis plusieurs années), une nouvelle carte professionnelle, une nouvelle plaque et le déploiement d'un gilet balistique.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les changements que souhaite apporter le directeur démontrent une évolution dans la volonté de la Direction de la Sûreté d'écouter les retours du terrain.

Cependant, il faudra plus qu'un changement d'identité visuelle pour faire renaître le sentiment de fierté. Même si l'on ne peut que saluer l'effort, pour l'UNSA-Ferroviaire, il faudra aller bien plus loin.



## #3 Recrutement

Le directeur nous a fait part de sa volonté d'augmenter les effectifs d'environ 400 agents, même si cela nécessite le recrutement de 10 % d'agents supplémentaires par rapport à l'objectif fixé afin de prendre en compte les échecs éventuels. Le directeur reconnaît que l'objectif est ambitieux, mais il insiste pour que nous soyons prêts pour les JO 2024. Afin de réussir ce défi, des sessions de formation seront délocalisées.

L'UNSA-Ferroviaire se félicite de voir un objectif ambitieux en matière de recrutement, car beaucoup de sites sont en sous-effectif et les nouveaux agents sont attendus, notamment pour opérer un rééquilibrage des plannings.

Cela permettra aussi aux agents en attente de mutation d'obtenir enfin cette dernière, car à l'heure actuelle, les pôles RH sont dans l'impossibilité de valider des départs sans voir arriver de nouveaux agents.



## #4 Parcours professionnel



Le directeur s'est donné pour objectif principal la fidélisation des agents avec, notamment, un travail sur les évolutions de carrière. Il est pour lui indispensable que les agents aient une visibilité sur les différentes carrières possibles afin qu'ils puissent se projeter.

L'UNSA-Ferroviaire a fait du parcours de carrière l'une de ses trois revendications principales avec la rémunération et l'équilibre vie privée / vie professionnelle.

Depuis plusieurs années, nous portons ce sujet avec :

- La mise en place d'un examen « spécialiste » (sur le modèle de ce qui s'est fait pour les chefs de salle du PCNS et la cynophilie) que nous souhaitons voir étendu aux moniteurs TIS/TIR/TIP et aux agents cyno afin de définir un vrai parcours de carrière pour eux (création d'un emploi repère « moniteur » sur l'emploi type opérateur de sûreté ferroviaire qui permet d'évoluer de la classe 2 à la classe 4, puis passage après obtention de l'examen « spécialiste » sur l'emploi type de spécialiste qui permet d'évoluer de la classe 5 à la classe 7). Ce parcours de carrière doit aussi être travaillé pour les autres spécialités : cyno-défense, cyno-détection, SEF, UNEX, etc ;
- Une fin de carrière minimum à la qualification D pour l'ensemble des agents ;
- Un accès à la VAP (validation des acquis professionnels) facilité pour l'ensemble des ADPX avec un accompagnement spécifique ;
- La revalorisation des postes de CUO (QG / classe 7) et d'ACUO (QF / classe 6) afin de permettre un vrai déroulé de carrière aux managers ;
- Une vraie valorisation du rôle de « chef de mission » pour les agents, à l'instar des « pilotes » au GPSR permettant d'évoluer en qualification.

“ L'ensemble de ces points seront de nature à redonner du sens au métier et à sa valorisation. ”



## #5 Déroulement de carrière

Le directeur annonce qu'un signe fort sera envoyé lors des prochaines notations, avec un effort important en termes de déblocage des CO.

L'UNSA-Ferroviaire saluera l'effort s'il est à la hauteur des espoirs qu'il va susciter, mais nous avons rappelé au directeur que nous souhaitons que l'ensemble des agents de la Sûreté Ferroviaire soient recrutés à la classe 3.

De plus, nous avons demandé à nouveau au directeur d'étudier le projet que nous avons proposé à la Direction de la Sûreté lors de notre DCI concernant le plan RH, avec une fin de carrière à la qualification D / classe 4 minimum pour tous les agents SUGE.

## #6 Évolution de la rémunération

Le directeur nous annonce que des évolutions substantielles vont avoir lieu dans le premier trimestre 2023.

Il nous informe qu'il a eu des arbitrages favorables.

L'UNSA-Ferroviaire a rappelé que contrairement à certains qui ont souhaité une prime Île-de-France, nous revendiquons que ces évolutions touchent l'ensemble des agents partout en France ! Il nous a confirmé que cela serait le cas.



“

## #7 Accord aggression

L'UNSA-Ferroviaire a rappelé sa volonté d'avoir un accord aggression et non un texte unilatéral.

”

Le directeur nous annonce qu'un cycle de rencontres avec les organisations syndicales débutera dès le mois de janvier.

Le directeur nous annonce que bon nombre de nos propositions ont été prises en compte et retenues.

L'UNSA-Ferroviaire se félicite de voir que ses revendications ont été entendues, dont sa revendication essentielle : la prise en charge sans tiers identifié !

Les agents la demandent depuis des années et nous l'avons obtenue ! De nombreux agents se retrouvent en difficulté personnelle à la suite d'un accident de travail. Il semblerait que les manques soient en grande partie comblés à la suite de nos propositions.

